L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 26 FEVRIER 1888.

PETITES ANNONCES.

COUVERTURES nettoyées par le procédé du soufre—Larrieu & Mandet—Etablissement de teinture et de dégraissage à vapeur, rue de Bontemps, 124 1/2 rue Feydras et 64 Royale. 19 fév—1f

A. B. Phillips, notaire, 5 Conl. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $20,000. 20 déc—6m

DEMANDES D'EMPLOI

UNE dame pouvant donner d'excellentes références, désire la direction d'une maison ou le soin d'un ou deux enfants chez elle. S'adresser Z., à l'Abeille. 26 fév—1f

UN Professeur, nouvellement arrivé de France, ayant une éducation, offre ses services en cette qualité à une famille ou à une institution, en ville ou à la campagne. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande pour toute rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales O. D., bureau de l'Abeille. 20 déc—

DEMANDES.

ON demande une cuisinière, au No 131 rue de Chartres. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 26 fév—1f

ON demande—Une Française comme bonne et femme de chambre, consentant à quitter la ville en été. S'adresser de 11 heures à midi, rue St. Charles, avec références écrites. 24 fév—2d, 25, 26.

ON demande—Une modiste expérimentée, avec de bonnes références comme honnêteté et capacité pour prendre charge de mon salon de modes. Aussi une ouvrière de premier ordre, pour ajuster et garnir, pour prendre charge de l'atelier. Un salaire libéral sera donné aux deux. S. G. Kreeger, 149 rue Canal. 24 fév

MODISTE—Une bonne première ayant position parmanente et un bon salaire, aussi une première dame vendeuse et plusieurs bonnes ouvrières, chez Kreeger, 149 rue du Canal. 22fé—

A LOUER.

A LOUER—La maison No 97 1/2 rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser No 94 rue de l'Esplanade.

A VENDRE.

A VENDRE—Son de riz et polish en lots, au gré des acheteurs, au plus bas prix du marché. G. A. LANAUX, 71 et 73 rue Decatur. 22 fév—15f

A VENDRE—Graines de riz de choix Caroline et Honduras en lots au gré des acheteurs, chez G. A. LANAUX. 22 fév—15f

A VENDRE pour cause de départ.—Un cafe des mieux connus, bien achalandé et situé dans la partie la plus centrale de la ville. Aussi, la propriété où le café est établi. Affaire garantie ans. Grandes facilités de paiement. S'adresser sur les lieux, 43 rue Peyroux, 125 et 127 rue Rampart, coin Toulouse. 17 fév—1 m.

EPICERIE ET BAR—A vendre, pour cause de départ, faisant de bonnes affaires. S'adresser sur les lieux, 369 rue Bourgogne, coin Kerlerec. Si pas vendue d'ici à la fin du mois, sera vendue à l'encan. 15 fév—1 sem

A VENDRE—Pour cause de mort, un lot de 120 pieds, dans la ville d'Abita Springs, à 1 1/2 heures de la Nouvelle Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune. 1er déc—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de James Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,210—Division E. Attendu que James Regan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration datif dans la succession de feu James Regan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

26 fév—26—2 6 mars

Succession de Henriette Newsom.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,135—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes qui auront à prétendre droit à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villere, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

26 fév—26—2 6 mars

Succession de Gottlieb Rubeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,967—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'il en soit pour lesquelles le compte présenté par Rubeck, administrateur définitif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

26 fév—26—2 6 mars

Succession de Pasie Corvaja.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,741—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Samuel D. Lee, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

26 fév—26—2 6mars

Succession de Jno. E. Shroeder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,559—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes qu'il devront avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Katie Schroeder, veuve de feu Jno. E. Schroeder, administratrix de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

26 fév—26—2 6 mars

Succession de Mlle Mary Todd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,210—Division E. Attendu que James Regan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration datif dans la succession de feu James Regan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

26 fév—26—2 6 mars

F. H. Ehlers vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,694—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Martin Glaser, syndic provisoire et syndic des créanciers dans cette affaire cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

22 fév—22 26—2 mars

Succession de Mme Mary Ann Dormeyer, femme de Christian Dormeyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,308—Division B—Attendu que Christina Burmeister a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Ann Dormeyer, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas droit à la dite pétition. W. J. McGEEHAN, Greffier.

18 fév—18 23 26

Succession de Theodor Vogelsang.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,004—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant droit à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en sont) pour lesquelles le compte présenté par Wm. Brading, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

17fév—17 22 24

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE ET DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,555—Division A—Le shérif de la Louisiane, en vertu d'un ordre de vente à lui adressé par le Hon. Edward C. Hardcastle, vs. ses créanciers—No. 20,248—Division B—Ordre de procéder à la vente, et l'ai immédiatement donné avis de cette vente par affiches légales, et l'ai aussi donné avis par la voie de la presse, dans le Daily Picayune, Daily Democrat et Daily States, journaux publiés en la ville de Nouvelle-Orléans, et j'ai donné avis par affiches légales, dans le but d'être publié pendant trois jours consécutifs, que je vendrais au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, à la porte principale de la Cour de District de la Paroisse d'Orléans, à la Nouvelle-Orléans, le lundi 12me jour de mars prochain, entre les heures de midi et trois heures de l'après-midi, les immeubles ci-après décrits, saisis et mis en vente dans la cause ci-dessus entitulée, savoir :

Un terrain situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Première Section de la dite ville, dans l'Isle dite Isle Delgado, et désigné sur le plan officiel de la dite section comme faisant partie du lot de terre numéro trente-deux (32), et borné comme suit, savoir : Au nord-ouest par le lot de terre numéro trente-trois (33), au sud-est par le lot de terre numéro trente-un (31), au nord-est par le lot de terre numéro trente-deux (32), et au sud-ouest par le lot de terre numéro trente-quatre (34), mesurant soixante pieds (60) de front sur la rue Bienville, sur une profondeur de cent vingt pieds (120), le tout conformément au plan officiel de la dite section, et aux titres de propriété.

Conditions—Comptant, avec reconnaissance hypothécaire. Les frais de vente et de transfert seront à la charge de l'acquéreur.

Nouvelle-Orléans, 2 février 1888.

W. T. HOUSTON, Jugé.

Signé, Pour copie conforme, JAS. D. RAGAN, Député-Greffier.

9 fév—6d ep 11 mars

Dans l'affaire de la liquidation des affaires de la maison commerciale de Lamb & Dunbo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,208—Division A. Attendu que le présent donne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. Alfred Dunbo, liquidateur, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

22 fév—22 26—2 mars

Succession de Mlle Mary Todd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,210—Division E. Attendu que James Regan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration datif dans la succession de feu James Regan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

26 fév—26—2 6 mars

F. H. Ehlers vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,694—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Martin Glaser, syndic provisoire et syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

22 fév—22 26—2 mars

Succession de Mme Mary Ann Dormeyer, femme de Christian Dormeyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,308—Division B—Attendu que Christina Burmeister a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Ann Dormeyer, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas droit à la dite pétition. W. J. McGEEHAN, Greffier.

18 fév—18 23 26

Succession de Gottlieb Rubeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,967—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en sont) pour lesquelles le compte présenté par Rubeck, administrateur définitif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

26 fév—26—2 6 mars

Succession de Theodor Vogelsang.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,004—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant droit à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en sont) pour lesquelles le compte présenté par Wm. Brading, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

17fév—17 22 24

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE ET DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,555—Division A—Le shérif de la Louisiane, en vertu d'un ordre de vente à lui adressé par le Hon. Edward C. Hardcastle vs. ses créanciers—No. 20,248—Division B—Ordre de procéder à la vente, et l'ai immédiatement donné avis de cette vente par affiches légales, et l'ai aussi donné avis par la voie de la presse, dans le Daily Picayune, Daily Democrat et Daily States, journaux publiés en la ville de Nouvelle-Orléans, et j'ai donné avis par affiches légales, dans le but d'être publié pendant trois jours consécutifs, que je vendrais au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, à la porte principale de la Cour de District de la Paroisse d'Orléans, à la Nouvelle-Orléans, le lundi 12me jour de mars prochain, entre les heures de midi et trois heures de l'après-midi, les immeubles ci-après décrits, saisis et mis en vente dans la cause ci-dessus entitulée, savoir :

Un terrain situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Première Section de la dite ville, dans l'Isle dite Isle Delgado, et désigné sur le plan officiel de la dite section comme faisant partie du lot de terre numéro trente-deux (32), et borné comme suit, savoir : Au nord-ouest par le lot de terre numéro trente-trois (33), au sud-est par le lot de terre numéro trente-un (31), au nord-est par le lot de terre numéro trente-deux (32), et au sud-ouest par le lot de terre numéro trente-quatre (34), mesurant soixante pieds (60) de front sur la rue Bienville, sur une profondeur de cent vingt pieds (120), le tout conformément au plan officiel de la dite section, et aux titres de propriété.

Conditions—Comptant, avec reconnaissance hypothécaire. Les frais de vente et de transfert seront à la charge de l'acquéreur.

Nouvelle-Orléans, 2 février 1888.

W. T. HOUSTON, Jugé.

Signé, Pour copie conforme, JAS. D. RAGAN, Député-Greffier.

9 fév—6d ep 11 mars

Dans l'affaire de la liquidation des affaires de la maison commerciale de Lamb & Dunbo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,208—Division A. Attendu que le présent donne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. Alfred Dunbo, liquidateur, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

22 fév—22 26—2 mars

Succession de Mlle Mary Todd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,210—Division E. Attendu que James Regan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration datif dans la succession de feu James Regan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

26 fév—26—2 6 mars

F. H. Ehlers vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,694—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Martin Glaser, syndic provisoire et syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

22 fév—22 26—2 mars

Succession de Mme Mary Ann Dormeyer, femme de Christian Dormeyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,308—Division B—Attendu que Christina Burmeister a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Ann Dormeyer, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas droit à la dite pétition. W. J. McGEEHAN, Greffier.

18 fév—18 23 26

Succession de Gottlieb Rubeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,967—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en sont) pour lesquelles le compte présenté par Rubeck, administrateur définitif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

26 fév—26—2 6 mars

Succession de Theodor Vogelsang.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,004—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant droit à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en sont) pour lesquelles le compte présenté par Wm. Brading, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

17fév—17 22 24

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE ET DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,555—Division A—Le shérif de la Louisiane, en vertu d'un ordre de vente à lui adressé par le Hon. Edward C. Hardcastle vs. ses créanciers—No. 20,248—Division B—Ordre de procéder à la vente, et l'ai immédiatement donné avis de cette vente par affiches légales, et l'ai aussi donné avis par la voie de la presse, dans le Daily Picayune, Daily Democrat et Daily States, journaux publiés en la ville de Nouvelle-Orléans, et j'ai donné avis par affiches légales, dans le but d'être publié pendant trois jours consécutifs, que je vendrais au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, à la porte principale de la Cour de District de la Paroisse d'Orléans, à la Nouvelle-Orléans, le lundi 12me jour de mars prochain, entre les heures de midi et trois heures de l'après-midi, les immeubles ci-après décrits, saisis et mis en vente dans la cause ci-dessus entitulée, savoir :

Un terrain situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Première Section de la dite ville, dans l'Isle dite Isle Delgado, et désigné sur le plan officiel de la dite section comme faisant partie du lot de terre numéro trente-deux (32), et borné comme suit, savoir : Au nord-ouest par le lot de terre numéro trente-trois (33), au sud-est par le lot de terre numéro trente-un (31), au nord-est par le lot de terre numéro trente-deux (32), et au sud-ouest par le lot de terre numéro trente-quatre (34), mesurant soixante pieds (60) de front sur la rue Bienville, sur une profondeur de cent vingt pieds (120), le tout conformément au plan officiel de la dite section, et aux titres de propriété.

Conditions—Comptant, avec reconnaissance hypothécaire. Les frais de vente et de transfert seront à la charge de l'acquéreur.

Nouvelle-Orléans, 2 février 1888.

W. T. HOUSTON, Jugé.

Signé, Pour copie conforme, JAS. D. RAGAN, Député-Greffier.

9 fév—6d ep 11 mars

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public

La création de la Compagnie a été ratifiée, par une disposition spéciale, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Grand Tirage Trimestriel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 MARS 1888.

GROS LOT:

$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$300,000	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
1 Lot de	20,000	20,000
1 Lot de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	100	50,000

PRIX D'APPROXIMATION :

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300,	30,000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit	$100,000
1,000 Lots de $100,	100,000

3,136 Lots se montant à.... $1,035,000

☞ Pour les CLUBS, on toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse bien plain.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Adresser vos lettres enregistrées à

La New Orleans National Bank,

New Orleans.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des gérants Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté que préside la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le Président d'une institution de cette ville, dont la charte expire dans quelques années, et dont les affaires sont dans un état florissant.

Le Président de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane est aussi Président de la Grand Dé. ot du Northeastern Railroad, Queen & Crescent Route—et les Directeurs, Messieurs et le Crescent Just Railroad.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTRACTION IMPORTANTE.

Propriétés Commerciales

— Situées dans le —

CENTRE DE LA VILLE,

— ET —

Placements très Avantageux,

Rue Gravier, face aux

United Cotton Building.

— AUSSI —

Différents Lots et Diverses Résidences,

Rues Dryades, Gravier et Union.

Une Résidence confortable

Rue du Camp.

Deux Ilets de Terre de Choix

Avenue St-Charles, face au Parc Audubon.

— ET —

Huit Magasins en Briques à Trois Etages.

Rue North Peters, face au fleuve Mississipi et touchant au

Queen and Crescent Depot,

Dans le Troisième District.

Vente Positive en Partage à l'Encan,

A un Long Crédit et à un Faible Taux d'Intérêt.

Benjamin Newgass et autres contre Betty Newgass et autres.

No 21,630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu de divers jugements rendus dans l'affaire ci-dessus, le 2 et le 22 septembre 1887, et d'un autre date du 16 février 1888, et par l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur ci-après, savoir :

PROPRIÉTÉS DANS LE PREMIER DISTRICT.

PROPRIÉTÉ RUE GRAVIER.

Dix lots de terre avec améliorations dans l'Ilet Lattrine, par le cours **Gravier, Commune, Baronne** et **Dryades,** décrits comme ci-après :

1° **La résidence en briques à deux étages, rue Gravier.** Le lot est désigné comme No 2 et mesure 29 pieds 4 pouces de face à la rue **Gravier** sur 147 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles et mesure en arrière 146 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne latérale opposée, avec une profondeur sur la ligne du fond de 29 pieds 5 pouces 4 lignes. Cette propriété est louée à bail par M. A. Mercadal, jusqu'au 31 août 1888, au taux de $40 par mois.

2° Les **Crescent Stables**, No. 211 rue Gravier, consiste d'un édifice en briques à deux étages. Le lot est désigné comme le No 1 et mesure 23 pieds 5 pouces et 2/8 de face à la rue Gravier, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et mesure en arrière 29 pieds 6 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue North Peters sur 147 pieds 1 pouce 4 lignes sur l'autre ligne latérale. Cette propriété est louée à Mme J. Swan à raison de $40 par mois.

3° Le **magasin No 126 rue North Peters** adjacent au précédent, est désigné comme le No 3 et mesure 23 pieds 5 pouces et 2/8 de face à la rue North Peters sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et de largeur à l'arrière 29 pieds 6 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue North Peters sur 147 pieds 1 pouce 4 lignes sur l'autre ligne latérale. Cette propriété est louée à M. A. E. Rovira, jusqu'au 30 août 1888, au taux de $55 par mois.

Les écuries doubles à deux étages en briques Nos. 213 et 215 rue Gravier. Le lot en question de forme irrégulière a 54 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 149 pieds 11 pouces sur l'autre ligne latérale, avec profondeur de 84 pieds 3 pouces dans le fond. Cette propriété est louée à Hugh Cain, à raison de $18 par mois.

21° **Le magasin No 130 rue North Peters**, est désigné comme le No 7 et mesure 26 pieds 1 pouce de face à la rue Peters, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, et mesure en arrière 21 pieds de profondeur sur la ligne du fond. Cette propriété est louée à M. Schilling à raison de $12 par mois.

22° **Le magasin No 132 rue North Peters**, adjacent au précédent. Le lot en question a 26 pieds 1 pouce de face à la rue North Peters sur 134 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, avec rapprochement de terre sur la ligne du côté de la propriété de Mme Rowald, et 133 pieds 10 pouces et 1 ligne sur l'autre côté. La propriété est louée à M. Wright et Mme D. Gamble, à raison de $25 par mois chacune.

Les deux lots vacants de 63 rue Dryades, chacun ayant 32 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Dryades, 49 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Gravier, et 100 pieds 7 pouces sur la ligne du côté de la rue Commune.

Le lot vacant No 65 rue Dryades (contigu au lot ci-dessus), borné par les rues Dryades, Gravier et Commune. Le lot est de 43 pieds de face à la rue Dryades sur 43 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

La maison à un étage No 89 rue Dryades, dans l'Ilet borné par les rues **Dryades, Baronne, Gravier** et **Commune**. Le lot est désigné comme No 11 et mesure 34 pieds 7 pouces de face à la rue Dryades, 35 pieds 6 pouces de largeur en fond de terre sur la ligne du côté de la propriété de Mme Rowald, et 36 pieds 7 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du côté de la rue Commune. Cette propriété est louée à bail pour un terme indéfini.

Le lot de terre vacant No 103 rue Dryades, dans l'Ilet borné par les rues **Dryades, Baronne, Gravier** et **Perdido**, mesurant 34 pieds de face à la rue Dryades sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et mesurant en arrière 35 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du côté de la propriété de Mme Rowald, et 36 pieds 7 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du côté de la rue Commune.

La maison double à deux étages à deux corps de logis en briques, No 67 et 67 1/2 rue Union dans le même Ilet que le lot ci-dessus. Le lot en question a 34 pieds 10 pouces de face à la rue Union sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Le lot de terre vacant No 103 rue Dryades, dans l'Ilet borné par les rues **Dryades, Baronne, Gravier** et **Perdido**, mesurant 34 pieds de face à la rue Dryades sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et mesurant en arrière 35 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du côté de la propriété de Mme Rowald, et 36 pieds 7 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du côté de la rue Commune.

La maison double à deux corps de logis, rue Dryades, dans l'Ilet borné par les rues **Dryades, Baronne, Gravier** et **Perdido**. Le lot en question a 34 pieds 10 pouces de face à la rue Dryades sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, et mesurant en arrière 35 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du côté de la propriété de Mme Rowald, et 36 pieds 7 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du côté de la rue Commune.

RÉSIDENCE RUE DU CAMP.

12° **La résidence en briques à trois étages No 240 rue du Camp**, dans l'Ilet borné par les rues **Camp, Magazine, St. Joseph et Delord**. Le lot en question est désigné comme le No 1 et mesure 24 pieds de face à la rue du Camp sur 110 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et mesure en arrière une ligne de largeur sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue St. Joseph sur 110 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur, et 24 pieds de largeur sur la ligne latérale opposée, avec une profondeur sur la ligne du fond de 25 pieds 2 pouces 4 lignes. Cette propriété est louée à bail par M. A. Mercadal, jusqu'au 31 août 1888, au taux de $40 par mois.

13° **Le magasin No 126 rue North Peters** adjacent au précédent, est désigné comme le No 5 et mesure 23 pieds 5 pouces et 2/8 de face à la rue North Peters sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et mesure en arrière 29 pieds 6 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue North Peters sur 147 pieds 1 pouce 4 lignes sur l'autre ligne latérale. Cette propriété est louée à M. J. Swan à raison de $55 par mois.

Les écuries doubles à deux étages en briques Nos. 213 et 215 rue Gravier. Le lot en question de forme irrégulière a 54 pieds 6 pouces de face à la rue Gravier sur une profondeur de 149 pieds 11 pouces sur l'autre ligne latérale, avec profondeur de 84 pieds 3 pouces dans le fond. Cette propriété est louée à Hugh Cain, à raison de $18 par mois.

21° **Le magasin No 130 rue North Peters**, est désigné comme le No 7 et mesure 26 pieds 1 pouce de face à la rue Peters, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, et mesure en arrière 21 pieds de profondeur sur la ligne du fond. Cette propriété est louée à M. Schilling à raison de $12 par mois.

22° **Le magasin No 132 rue North Peters**, adjacent au précédent. Le terrain mesure 26 pieds 1 pouce de face à la rue North Peters sur 134 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, avec rapprochement de terre sur la ligne du côté de la propriété de Mme Rowald, et 133 pieds 10 pouces et 1 ligne sur l'autre côté. La propriété est louée à M. Wright et Mme D. Gamble, à raison de $25 par mois chacune.

Les deux lots vacants de 63 rue Dryades, chacun ayant 32 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Dryades, 49 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la propriété de Mme Rowald, et 100 pieds 7 pouces sur la ligne du côté de la rue Commune.

Le lot vacant No 65 rue Dryades (contigu au lot ci-dessus), borné par les rues Dryades, Gravier et Commune. Le lot est de 43 pieds de face à la rue Dryades sur 43 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

La maison à un étage No 89 rue Dryades, dans l'Ilet borné par les rues **Dryades, Baronne, Gravier** et **Commune**. Le lot est désigné comme No 11 et mesure 34 pieds 7 pouces de face à la rue Dryades, 35 pieds 6 pouces de largeur en fond de terre sur la ligne du côté de la propriété de Mme Rowald, et 36 pieds 7 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du côté de la rue Commune. Cette propriété est louée à bail pour un terme indéfini.

Le lot de terre vacant No 103 rue Dryades, dans l'Ilet borné par les rues **Dryades, Baronne, Gravier** et **Perdido**, mesurant 34 pieds de face à la rue Dryades sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et mesurant en arrière 35 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du côté de la propriété de Mme Rowald, et 36 pieds 7 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du côté de la rue Commune.

La maison double à deux corps de logis, rue Dryades, dans l'Ilet borné par les rues **Dryades, Baronne, Gravier** et **Perdido**. Le lot en question a 34 pieds 10 pouces de face à la rue Dryades sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, et mesurant en arrière 35 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du côté de la propriété de Mme Rowald, et 36 pieds 7 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du côté de la rue Commune.

RÉSIDENCE RUE DU CAMP.

12° **La résidence en briques à trois étages No 240 rue du Camp**, dans l'Ilet borné par les rues **Camp, Magazine, St. Joseph et Delord**. Le lot en question est désigné comme le No 1 et mesure 24 pieds de face à la rue du Camp sur 110 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et mesure en arrière une ligne de largeur sur la ligne latérale la plus r